



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCÈS D'YVAN NICOLIER

Le Conseil d'Etat salue la mémoire d'un serviteur acharné de l'intérêt public

C'est avec la plus grande tristesse que le Conseil d'Etat vaudois a appris le décès subit, dans la nuit du 11 au 12 novembre, d'Yvan Nicolier, syndic d'Echallens et président des conseils d'administration de deux importantes entreprises de transport public. Il fait part à sa famille et à ses proches de sa plus profonde sympathie.

Le Conseil d'Etat rend hommage à M. Yvan Nicolier, dont il a appris la disparition survenue dans la nuit. Il adresse à sa famille, à ses proches et à ses collègues ses sincères condoléances.

M. Nicolier a commencé sa carrière professionnelle comme juriste au sein de ce qui était alors le Département de justice, police et affaires militaires de l'Etat. Son parcours, marqué par la volonté de servir l'intérêt public, l'a notamment vu participer aux travaux de la Constituante ou du comité de l'Union des communes vaudoises. En tant que syndic, il a apporté une contribution essentielle au développement qu'a connu Echallens au cours des dernières années.

Récemment, M. Nicolier a joué un rôle moteur dans le rapprochement de deux importantes compagnies de transport public. Président du conseil d'administration du LEB, il avait accepté, en reprenant la présidence du conseil des tl en tant que représentant de l'Etat, de superviser le processus de réorganisation qui a permis la mise en place d'une gestion commune et d'améliorer la qualité des prestations fournies aux usagers.

Sa disparition représente une perte importante pour le canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 novembre 2014

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 310 70 04 ; DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 40 01